

# Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

Numéro 38,  
septembre 2012



Les membres actuels du CPS sont : l'Angola, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, la Libye, le Nigeria, la Tanzanie et le Zimbabwe.

## Le Protocole du Conseil de paix et de sécurité

«Le CPS encourage les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les autres organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, à participer activement aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. À chaque fois que nécessaire, ces organisations seront invitées à s'adresser au Conseil de paix et de sécurité.» (Article 20, Protocole relatif à la création du CPS de l'Union africaine)

## Questions d'alerte précoce pour le mois de septembre 2012

Au cours du mois de septembre, les événements au Mali et dans le Sahel, les divisions post-révolution en Libye et en Égypte, les développements entre le Soudan et le Soudan du Sud, la situation en Somalie et au Kenya voisin ainsi qu'en RDC et au Rwanda, les attaques contre des postes de

contrôle en Côte d'Ivoire, les épidémies d'Ébola en Ouganda et de choléra en Sierra Leone et au Sénégal ainsi que la crise constitutionnelle à Madagascar figurent parmi les questions d'alerte précoce qui requièrent une attention particulière.

## ► Président actuel du CPS

**Données biographiques:** S.E.M. Mohammed Fathi Edrees, Ambassade de la République d'Égypte

**Postes actuels:** Ambassadeur de l'Égypte en Éthiopie, Représentant permanent auprès de l'UA et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Président du CPS

## Kenya

Les élections étant, de par leur nature même, un processus très contesté, celles au Kenya risquent fort de polariser le pays. Les politiciens baseront sans aucun doute leur campagne sur la rhétorique émotionnelle, ce qui alimente les inquiétudes concernant le déroulement pacifique des élections. Toutefois, le fait que le Kenya ait entrepris des réformes judiciaires et du corps électoral et

que la CPI se soit penchée sur les événements de 2007 peut aider à limiter les cas extrêmes de violence. Ceci n'éliminera tout de même pas complètement la mobilisation politique selon les lignes ethniques et les violences sporadiques.

## Égypte

Le 24 août, au Caire, plus de 3 000 Égyptiens ont protesté contre le président Morsi, accusant ce dernier et son parti de monopoliser le

## La Formule de Livingstone

«Les organisations de la société civile (OSC) peuvent apporter un appui technique à l'Union africaine en élaborant des rapports d'alerte précoce et des analyses de situations afin de contribuer à alimenter le processus décisionnel du CPS.» (PSC/PR/(CLX), 5 décembre 2008, Conclusions de la retraite du CPS sur le mécanisme d'interaction entre le Conseil et les OSC).

## DANS CE NUMÉRO

|  |    |
|--|----|
| Questions d'alerte précoce pour septembre 2012   | 1  |
| Analyse pays: Kenya  | 2  |
| Rétrospective du CPS: Analyse du 19ème sommet de l'Union africaine   | 5  |
| Analyse pays: Égypte   | 9  |
| Rétrospective du CPS: Les lacunes et avancées de l'UA en matière de paix et de sécurité, une analyse du 19ème sommet de l'UA | 13 |
| Dates importantes  | 16 |

pouvoir étatique, d'islamiser la nation et de menacer l'État laïc. Selon eux, M. Morsi a outrepassé ses pouvoirs en s'accaparant le pouvoir législatif. Des partisans de l'armée, la jeunesse laïque et libérale, des organisations chrétiennes coptes et des activistes ont protesté contre la monopolisation du pouvoir par les islamistes en l'absence d'une constitution ou d'un parlement. Toutefois, malgré leurs réserves à propos d'autres sujets, les groupes libéraux tels que le Mouvement de la jeunesse du 6 avril, qui a organisé et mené la révolution, a qualifié la décision de M. Morsi de «premier pas vers l'établissement d'un État civil» et indiqué qu'il voulait «une armée nationale forte afin de protéger la nation qui n'intervienne pas dans la politique».

## Analyse Pays

### KENYA

#### Précédents communiqués et recommandations de l'UA et du CPS

Lors de sa 10<sup>ème</sup> réunion ordinaire, tenue à Addis Abéba du 31 janvier au 2 février 2008, l'Assemblée de l'UA a adopté la décision Assembly/AU/Dec.187(X) sur la situation au Kenya après l'élection présidentielle du 27 décembre 2007. Elle y a notamment souligné la nécessité d'entamer une réflexion collective concernant les tensions et différends souvent liés aux processus électoraux en Afrique, y compris le renforcement des capacités africaines au niveau national, régional et continental pour observer et surveiller les élections. Lors de ses 109<sup>ème</sup> et 115<sup>ème</sup> réunions sur la situation au Kenya, tenues le 21 janvier et le 14 mars 2008, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA (CPS) a lui aussi souligné la nécessité d'initier une telle réflexion.

Pour faire suite à ces décisions, et dans le cadre de son programme de travail pour 2008 tel qu'adopté lors de sa 3<sup>ème</sup> réunion du 18 février 2008, le Panel des sages a décidé de consacrer la réflexion de cette année à la thématique de la prévention des conflits, plus spécifiquement à ceux qui sont liés aux élections. Le CPS a ensuite, lors de sa 191<sup>ème</sup> réunion du 5 juin 2009, reçu le rapport préliminaire PSC/PR/2(CXCI) du Panel des sages sur le renforcement du rôle de l'UA dans la prévention, la gestion et la résolution des différends et des conflits violents liés aux élections en Afrique. Le rapport a souligné que le CPS devait faire appel à une approche en cinq volets afin de faire face à cette problématique: (a) la diplomatie préventive et l'alerte précoce; (b) l'observation et la surveillance électorale; (c) la médiation post-élection; (d) l'assistance technique et en matière

de gouvernance; (e) la reconstruction et le développement post conflit (RDPC). Ce rapport préliminaire a souligné que le CPS devait porter une attention particulière aux crises reliées aux élections.

#### Potentiel d'escalade de la crise

Lors des élections générales de 2007, plus de 1 300 personnes ont trouvé la mort et 600 000 ont été déplacées dans ce qui constitue le plus grand épisode de violences postélectorales de l'histoire du Kenya. Le Comité indépendant d'examen (IREC), qui a enquêté sur tous les aspects de ces élections, a souligné la nécessité de se pencher sur les causes structurelles des violences. Il a ainsi proposé de limiter les pouvoirs du président, d'instaurer une commission chargée de résoudre les conflits fonciers, d'examiner les injustices historiques, de décentraliser le système politique, de mettre en œuvre des réformes policières et judiciaires globales, de lutter contre le chômage chez les jeunes, d'établir une Commission de vérité, de justice et de réconciliation (CVJR), d'assurer le retour des déplacés internes et, enfin, de rendre justice aux victimes des violences postélectorales. Bien que le gouvernement kényan ait assez bien mis œuvre certaines de ces recommandations - une nouvelle constitution a notamment été promulguée et des réformes judiciaires initiées - plusieurs d'entre elles sont restées lettre morte. Les réformes du secteur de la sécurité n'ont pas encore été entreprises, le problème du chômage n'a pas été correctement traité, tous les déplacés n'ont pas été réinstallés, le rapport de la CVJR n'a pas été publié et seulement quelques auteurs de violences ont été poursuivis. La Commission foncière, elle, n'a été mise en place qu'en août 2012. Par ailleurs, le Parlement kényan a tenté d'amender la nouvelle constitution, ratifiée le 27 août 2010, afin d'affaiblir certaines de ses dispositions, ce qui a attisé les suspicions.

La période qui a suivi les élections a été marquée par la réémergence des regroupements ethniques et l'exacerbation des tensions entre la plupart des communautés, particulièrement minoritaires. En avril 2012, les communautés Gikuyu, Embu et Meru ont entrepris de faire revivre l'Association Gikuyu, Embu et Meru (GEMA), une organisation créée pour faire avancer et protéger leurs intérêts économiques et politiques. Peu après, les Kalenjin, Maasai, Samburu et Turkana se sont eux aussi réunis pour revigorer l'organisation KAMATUSA, qui représente les intérêts socio-politiques des communautés pastorales. Ces deux groupements ont toutefois été dénoncés, notamment par les autres communautés qui en ont été exclues, qui estimaient que cela constituait un dangereux précédent qui pouvait conduire à une balkanisation du pays. La réémergence du Conseil républicain de Mombasa (MRC), un groupe sécessionniste qui a pour but de «libérer le peuple côtier de la marginalisation par les gouvernements kényans successifs». Le groupe ayant menacé de boycotter les prochaines élections générales si ses demandes n'étaient pas écoutées, l'inquiétude a gagné la province de la côte. Déclaré illégal en 2010 par le gouvernement kényan, tout comme 33 autres groupes criminels organisés, le MRC a saisi les tribunaux qui lui a donné raison le 25 juillet 2012. Le gouvernement, qui considère que le groupe est une menace à la paix et à la sécurité du pays, a toutefois interjeté appel. Dans l'ensemble, les rapports sur la sécurité dans les différentes régions du Kenya restent inquiétants. En mai 2012, un rapport du *Constitution & Reform Education Consortium* (CRECO) avait averti que plus de 80% des 47 circonscriptions du pays nécessitaient une surveillance afin d'éviter des troubles pendant les élections.

En ce qui concerne les prochaines élections, la Cour d'appel a confirmé

le 31 juillet dernier une décision de la Commission indépendante des élections et des frontières (IEBC) qui prévoyait l'organisation des prochaines élections générales pour le 4 mars 2013 puisque le président Mwai Kibaki et le Premier ministre Raila Odinga ne s'étant prononcés sur cette question. Cette décision a été accueillie avec soulagement par les Kényans. Alors que la date de ces élections tant attendues approche, certains développements ont toutefois le potentiel de menacer la paix et la sécurité du pays. Il existe notamment un contentieux autour du fait que les candidats accusés par la Cour pénale internationale (CPI) ne devraient pas pouvoir faire campagne pour la présidence, un groupe de personnes ayant ainsi saisi les tribunaux en estimant que le critère constitutionnel de l'intégrité n'est pas respecté. La possibilité que certains candidats ne puissent pas participer aux élections a soulevé l'inquiétude au sein de secteurs particuliers de la société, notamment des deux communautés d'où sont originaires des candidats concernés, qui constituent leur principale base électorale. D'un point de vue historique, depuis l'avènement du multipartisme, les élections présidentielles kényanes ont toujours été vivement contestées puisqu'elles souscrivent au principe où le vainqueur gagne toute la mise. En effet, les gagnants ont tendance à utiliser leur position pour biaiser la distribution des ressources nationales en faveur de leurs communautés. Pour cette raison, toute décision d'exclure certains candidats risque de déclencher des protestations et l'opposition de leurs partisans.

En outre, et plus récemment, un groupe de la société civile a tenté devant la justice d'empêcher trois autres candidats (le Premier ministre Raila Odinga, le Vice-premier ministre Musalia Mudavadi et le vice-président Kalonzo Musyoka) de se présenter en raison d'allégations concernant leur intégrité et leur implication dans des affaires de

corruption. La possibilité que l'ensemble des principaux candidats à la présidentielle ne prennent pas part aux élections n'a pas encore été abordée et pourrait représenter un test majeur pour un système judiciaire qui a récemment subi d'importantes modifications, plusieurs juges ayant notamment été démis de leurs fonctions. Il ne s'agit là que d'une partie des problèmes qui présentent un potentiel d'escalade lors de ces élections générales.

### Questions clés et dynamiques internes

Les élections de 2013 s'annoncent parmi les plus complexes et contestées de l'histoire du pays. Les électeurs devront élire un président, des sénateurs, des membres du parlement, des gouverneurs, des représentants féminins et des membres des assemblées de comtés. Alors que le titulaire actuel du poste, Mwai Kibaki, ne se représente pas puisqu'il a déjà effectué les deux mandats présidentiels autorisés par la constitution, les derniers sondages d'opinion donnent le Premier ministre Raila Odinga favori, suivi par le Vice-premier ministre Uhuru Kenyatta qui a été inculpé par la CPI. Étant donné l'importance du vote ethnique au Kenya et la nouvelle disposition constitutionnelle qui requiert qu'un candidat doive obtenir 50% plus une voix des votes pour être élu, il est probable qu'il y aura un second tour. Un tel scénario risque de faire émerger de nouvelles dynamiques, beaucoup de sondages d'opinion étant favorables à trois principaux candidats : le Premier ministre Raila Odinga et ses deux Vice-premier ministres, Uhuru Kenyatta et Musalia Mudavadi. Par ailleurs, la question de la CPI joue un rôle, que ce soit pour la détermination de l'agenda électoral ou bien l'issue des élections. Deux des principaux candidats, Uhuru Kenyatta et l'ancien ministre William Ruto, figurent en effet parmi ceux accusés d'être les principaux responsables des violences

postélectorales de 2007. Alors que la CPI a indiqué qu'elle ne jouerait aucun rôle pour déterminer s'ils peuvent se présenter, plusieurs milieux ont appelé à les en empêcher en raison des accusations faisant état de graves crimes contre l'humanité. Comme noté précédemment, des groupes de la société civile ont aussi contesté ces candidatures (ainsi que celles d'Odinga, Mudavadi et Musyoka) car elles violent le Chapitre Six de la Constitution sur l'intégrité. La CPI et la justice kényane ont donc le potentiel d'influencer, directement et indirectement, qui seront les acteurs prenant part au scrutin.

Alors que le président Kibaki ne participe pas à l'élection et n'a pas identifié publiquement son candidat préféré, il est attendu qu'il favorise soit Uhuru Kenyatta soit Musalia Mudavadi. Ce dernier a par ailleurs de fortes chances d'être le principal bénéficiaire d'une situation dans laquelle Kenyatta et Ruto seraient interdits de se présenter en raison de leur inculpation par la CPI. En effet, il est attendu qu'ils mobilisent leurs électeurs en faveur de Mudavadi plutôt que d'Odinga en raison de différences politiques avec le Premier ministre.

Dans l'ensemble, en raison des incertitudes qui les entourent et des événements de 2007, ces élections soulèvent à la fois l'optimisme et la crainte. Au cours de ces derniers mois, de nouvelles alliances ont été créées et un certain nombre de partis politiques remaniés, un signe que la course à la présidentielle se prépare à entrer dans la dernière ligne droite. Même si le gouvernement de coalition a fait preuve de résilience et relativement bien mis en œuvre ses différentes réformes, y compris l'adoption d'une nouvelle constitution, de nombreux Kényans accusent la classe politique dirigeante, en particulier les membres du parlement, de se soucier davantage de leurs propres intérêts et de leur énorme salaire - dont une grande

partie échappe à l'impôt - que du sort des citoyens ordinaires. Les élections étant, de par leur nature même, un processus très contesté, celles au Kenya risquent fort de polariser le pays. Les politiciens baseront sans aucun doute leur campagne sur la rhétorique émotionnelle, ce qui alimente les inquiétudes concernant le déroulement pacifique des élections. Toutefois, le fait que le Kenya ait entrepris des réformes judiciaires et du corps électoral et que la CPI se soit penchée sur les événements de 2007 peut aider à limiter les cas extrêmes de violence. Ceci n'éliminera tout de même pas complètement la mobilisation politique selon les lignes ethniques et les violences sporadiques.

A cela s'ajoute la demande sécessionniste du controversé MRC, qui cherche à mobiliser les peuples côtiers pour qu'ils ne participent pas aux élections générales. Le groupe a déjà été impliqué dans quelques épisodes de violences et cette question, si elle n'est pas traitée correctement, pourrait créer un gros problème sécuritaire pour le pays lors de la période électorale. Dans plusieurs autres zones du pays, notamment les régions arides et semi-arides, les conflits sur les ressources, particulièrement sur l'eau et les pâturages, pourraient devenir une source de tensions durant la période électorale.

En raison de l'intervention kényane en Somalie, le pays a été touché par plusieurs attaques à la bombe attribuées à Al Shebab. Il est craint que d'autres attaques n'aient lieu lors des élections, ce qui fait de la menace shebab un danger sécuritaire clé.

Concernant l'élection et le processus électoral, la Commission indépendante des élections et des frontières est en plein débat concernant l'utilisation de kits électoraux biométriques, une technologie qui pourrait ralentir le processus d'enregistrement des électeurs. Au vu de cette

considération, elle a décidé de revenir au système manuel d'enregistrement, ce qui a provoqué le mécontentement de certaines sections de la société kényane étant donné les expériences précédentes de manipulation. Le gouvernement est cependant intervenu et, avec l'aide du gouvernement canadien, la fourniture des kits biométriques est actuellement en cours.

Alors que le processus électoral approche, il est important d'avoir en tête que les violences liées aux élections au Kenya découlent d'une désintégration de l'ordre socio-économique et politique dans lequel les questions de marginalisation, de partage des ressources ou de griefs historiques, entre autres, sont souvent la cause de violences lors des élections. Il s'agit donc de consacrer une plus grande attention à cette situation afin de relever les défis en matière de gouvernance et d'établir un sens de justice et d'équité au sein de la société kényane.

### **Dynamiques géopolitiques**

#### **Afrique et CER**

Le 30 mai 2012, le Secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) a annoncé son intention de déployer une équipe d'observateurs pour les élections générales kényanes. Soulignant que les États membres de l'organisation avaient organisé leurs élections générales de manière inadéquate et déplorant que les responsables locaux agissent au dessus de la loi, le Secrétaire général de l'EAC, Richard Sezibera, a déclaré que l'organisation entendait travailler à faire changer la situation, notamment en comblant les lacunes qui permettent la manipulation des élections.

#### **Nations Unies**

Les experts des droits de l'homme de l'ONU ont appelé le Kenya à dénoncer le climat d'impunité qui protège toujours les suspects des violences postélectorales de 2007. Ils ont exhorté le Kenya à s'assurer

que les auteurs de violences soient poursuivis en justice et que les victimes reçoivent une compensation adéquate. En mars 2011, le gouvernement kényan n'a pas réussi à obtenir l'accord du Conseil de sécurité de l'ONU pour reporter le procès des individus mis en accusation par la CPI.

### **Communauté internationale**

La communauté internationale a elle aussi souligné l'importance d'organiser des élections crédibles au Kenya. Le 4 août 2012, lors de sa tournée africaine, la Secrétaire d'État américaine Hillary Clinton a exhorté les Kényans à ne pas répéter les violences de 2007. Selon des informations non confirmées, elle aurait en outre évoqué des sanctions si l'un des responsables inculpés par la CPI venait à être élu président. Le Haut-commissaire britannique au Kenya, Christian Turner, a lui aussi exprimé son appui aux efforts de la CPI pour que les victimes des violences de 2007-2008 reçoivent justice, exhortant en outre le Kenya à organiser des élections crédibles et pacifiques.

### **Société civile**

La société civile kényane a joué un rôle fondamental pour bloquer les tentatives d'affaiblir la nouvelle constitution nationale. Différentes organisations ont saisi les tribunaux pour contester les décisions du parlement et du gouvernement qui semblaient porter atteinte à la constitution, des manifestations ont été organisées et les médias sociaux largement utilisés afin de mobiliser les Kényans à rendre les branches exécutive et législative du gouvernement responsables et d'assurer des élections libres et transparentes.

### **Scénarios**

#### **Scénario 1**

Tous les candidats à la présidence sont autorisés à se présenter, et le premier tour du scrutin ne permet pas de désigner de vainqueur. Le second tour se déroule sans violences et l'un des candidats est

élu. Les élections sont saluées comme étant libres et équitables, autant au niveau national qu'international.

### Scénario 2

Il y a de longues querelles politiques et judiciaires quant à l'éligibilité de plusieurs candidats à la présidentielle. En raison de sensibilités politiques, tous les candidats sont finalement autorisés à se présenter. Le processus est marqué par quelques épisodes de violence, et le premier tour du scrutin ne permet pas de désigner de vainqueur. Le second tour, contesté, permet la désignation d'un gagnant. Malgré des déclarations politiques condamnant le processus, le résultat est qualifié de généralement acceptable au niveau national et international.

### Scénario 3

Quelques uns ou l'ensemble des cinq principaux candidats à la présidentielle ne sont pas autorisés à se présenter aux élections. Des manifestations ont lieu dans tout le pays et il y a des tentatives de reporter les élections. Celles-ci vont tout de même de l'avant, mais dans

un climat d'apathie et avec une faible participation au sein des communautés dont les dirigeants ont été exclus. Ce processus crée de graves failles politiques et le résultat est contesté devant les tribunaux. Le nouveau président réussit toutefois à mener à bien son mandat.

### Scénario 4

Le tribunal interdit à tous les principaux candidats présidentiels de se présenter aux élections. Cette décision est globalement acceptée et appuyée au niveau national, la population étant convaincue que certains des problèmes actuels du Kenya ont été causés par ceux qui sont actuellement au pouvoir. Les Kényans se rendent aux urnes avec de grands espoirs et de grandes attentes, et une personnalité politique relativement nouvelle est élue.

### Options

#### Option 1

Dans le cadre du rapport du Groupe des sages, le CPS de l'UA devrait encourager le Kenya à entreprendre des efforts continus et systématiques pour améliorer les

conditions structurelles qui provoquent la violence politique ainsi que promouvoir l'éducation civique et électorale, en vue d'instaurer une culture de tolérance politique, de paix et de démocratie au sein de toutes les couches de la société.

#### Option 2

Alors que le pays se prépare pour les élections, le Groupe de personnalités éminentes dirigé par Kofi Annan sous l'autorité du CPS devrait visiter les points chauds du Kenya afin de désamorcer les conflits potentiels. À cet égard, le CPS a l'autorité morale pour intervenir dans une crise imminente sans invitation de la part des autorités nationales.

#### Option 3

Le CPS devrait déployer une mission d'évaluation pré-électorale avec un mandat clair consistant à évaluer la préparation technique des parties prenantes aux élections et le climat politique général des élections, mais aussi de promouvoir le dialogue entre les candidats aux élections.

## Rétrospective du CPS

### ANALYSE DU 19<sup>ÈME</sup> SOMMET DE L'UNION

Le 19<sup>ème</sup> sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union africaine a eu lieu du 9 au 16 juillet 2012 à Addis Abéba. Initialement prévu à Lilongwe, au Malawi, il a été déplacé à Addis Abéba suite à l'annonce de la présidente malawite, Joyce Banda, que son pays n'était pas disposé à accueillir le président

soudanais, Omar el-Béchir, du fait de ses obligations en tant que membre de la CPI. Bien que cette annonce était nécessaire pour réparer les relations du Malawi avec les pays donateurs, elle a mis de l'avant le fait que les États membres ne se plient aux décisions de l'UA que quant cela les arrange et peuvent s'y soustraire sans trop de répercussions. La seule réponse du sommet, dans sa décision Assembly/AU/Dec.419(XIX), a été de réitérer son appel aux pays africains membres de la CPI à «trouver le juste équilibre, le cas échéant, entre leurs obligations vis-à-vis de l'Union africaine et celles qui les lient à la CPI».

Comme lors du sommet de janvier 2012, le thème du sommet de juillet était «renforcer le commerce intra-africain». Tout comme en janvier, la principale question du sommet de juillet concernait l'élection de la Commission de l'UA, notamment du président de cette Commission. Bien que l'UA ait cherché à mettre fin aux blocages concernant ce dernier point en créant un comité ad hoc composé de huit présidents, celui-ci n'a pas beaucoup fait avancer la question. Lorsque les chefs d'État et de gouvernement de l'UA sont arrivés à Addis Abéba, les divisions entre les États membres concernant le leadership continental que les

élections ont mis en évidence n'avaient pas beaucoup évolué. C'est pourquoi plusieurs observateurs ont craint que le résultat des élections de janvier ne se répète.

Après quatre séances de vote, la ministre sud-africaine des Affaires intérieures, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, a finalement reçu la majorité requise des deux-tiers des votes, remportant ainsi l'élection au poste de président de la Commission de l'UA et dissipant les craintes auparavant exprimées. Mme Dlamini-Zuma a donc réussi à rattraper l'avance dont bénéficiait quelques mois auparavant le titulaire du poste, le Dr Jean Ping, qui avait remporté en janvier les trois premiers tours de vote avec 28 votes contre 25, 27 contre 26 et 29 contre 24. En juillet, Mme Dlamini-Zuma a remporté les trois premiers tours avec 27 votes contre 24, 29 contre 22 et 33 contre 18. Après le quatrième tour en juillet, lors duquel seul le candidat en tête a participé, M. Ping a récolté 33 votes, soit trois votes de moins que la majorité des deux-tiers, alors que Mme Dlamini-Zuma en a obtenu 37.

Cette élection a mis fin au débat concernant l'accord tacite entre les principaux pays africains, qui aurait empêché des pays tels que le Nigéria, l'Égypte, l'Afrique du Sud ou l'Algérie de participer à la course au poste de président de la Commission. En installant à la tête de l'organisation continentale la première femme présidente, elle a aussi ouvert une nouvelle ère. Le résultat de cette élection risque fort d'apporter de profonds changements au sein de la future administration et gestion de la Commission. Bien que le processus électoral ait entraîné des divisions à une époque où l'Afrique affronte plusieurs crises, Mme Dlamini-Zuma a l'avantage de posséder l'expérience diplomatique exigée – en tant qu'ancienne ministre sud-africaine des Affaires étrangères – et des compétences managériales qui lui permettront d'améliorer et

de réformer la Commission – elle est réputée pour avoir amélioré avec succès la prestation de services au sein du ministère sud-africain des Affaires intérieures.

Si elle arrive à rassurer les pays qui n'ont pas voté pour elle en les convainquant qu'elle est présidente de la Commission de l'UA et ne représente ni l'Afrique du Sud ni la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), mais bien tous les États membres de l'UA, Mme Dlamini-Zuma a le potentiel d'apporter un leadership décisif pour affronter les multiples défis sécuritaires du continent. Elle aura aussi comme lourde tâche de revigorer l'intégration économique et politique du continent ainsi que de mobiliser davantage de fonds de la part de l'ensemble du continent. Afin de financer ses activités, l'UA est en effet encore aujourd'hui largement dépendante de l'appui de ses partenaires extérieurs : les États membres de l'organisation fournissent moins de la moitié du budget de l'UA. Dans le cadre du budget 2013 que l'UA a adopté lors du 19<sup>ème</sup> sommet, sur un montant total de 278,226,622 dollars, les États membres de l'UA ne contribuent en effet qu'à hauteur de 122,866,637 dollars tandis qu'il est attendu que le reste provienne de partenaires extérieurs. Ce déséquilibre est clairement intenable.

Le sommet a décidé (Assembly/AU/Dec.444(XIX)) que le thème des deux sommets de 2013 sera «le panafricanisme et la renaissance africaine». Les questions abordées dans le précédent paragraphe figureront parmi les principales questions abordées sous ce thème.

Il ne fait aucun doute que le thème des sommets de 2012, l'«intensification du commerce intra-africain», était d'une importance capitale, particulièrement en cette ère de mondialisation. Un commerce intra-africain accru est vital afin de faciliter l'intégration économique

des États africains. Il convient à cet égard de rappeler que lors de la mise en place de l'UA en 2002, l'ancien président sud-africain, Thabo Mbeki, avait déclaré que «l'Union africaine sera une union économique ou ne sera rien (...) il ne peut y avoir d'Union africaine significative basée sur l'unité dans la pauvreté».

Afin d'améliorer le processus d'intégration du marché africain, l'Assemblée de l'UA a décidé en janvier 2012 d'établir une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) devant être opérationnelle d'ici 2017. Bien qu'il existe un certain consensus sur la nécessité d'intensifier le commerce intra-africain, il n'est pas certain que les conditions politiques, juridiques, institutionnelles et en terme d'infrastructures nécessaires pour atteindre cet ambitieux objectif en cinq ans aient été mises en place par les États membres de l'UA. Actuellement, près de 80% du commerce africain est effectué avec l'UE, les États-Unis et de plus en plus avec les économies émergentes que sont la Chine et l'Inde.

En 2010, selon la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (UNECA), seulement 11% du commerce total africain était effectué entre États africains. Les matières premières représentaient la majeure partie des exportations de plusieurs pays du continent et la plupart de la demande provient de l'extérieur de l'Afrique. Il faut donc diversifier les économies des États membres de l'UA et, dans cette optique, il est impératif de créer et d'améliorer la capacité des États africains à produire des produits à valeur ajoutée.

L'un des facteurs clés permettant d'intensifier le commerce intra-africain et d'atteindre l'intégration économique est la liberté de mouvement des personnes, des biens et des services. Malheureusement, la plupart des frontières africaines sont davantage fermées aux passeports africains

qu'aux non-africains. Beaucoup de voyageurs et commerçants africains ont subi une expérience humiliante lorsqu'ils ont traversé la frontière d'un autre pays du continent. De toute évidence, les États membres doivent chercher à standardiser et libéraliser leurs procédures douanières.

Il est aussi nécessaire de développer les infrastructures de transport et de communications telles que les voies ferrées, les routes, les corridors aériens, les ports et aéroports, les services de fret terrestre et maritime ainsi que les réseaux de télécommunication. Les États africains doivent en outre mettre en place des régimes commerciaux standardisés couvrant par exemple les pratiques de travail ou les règles d'importation et de sécurité transfrontalière. À cette fin, il peut être utile de se baser sur l'expérience des organisations régionales telles que la CEDEAO en matière d'établissement de régimes communs des échanges.

Lors du dernier sommet, la décision d'établir une ZLEC a été confirmée mais les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu «la nécessité impérieuse de continuer à chercher une solution au problème de l'insuffisance des infrastructures, notamment les routes, le chemin de fer, les ports, l'énergie, les TIC, les transports, ainsi que de la capacité de production par la promotion des produits à valeur ajoutée, afin d'exploiter les perspectives d'économies d'échelle plus importantes et des opportunités offertes par la ZLEC». Hormis le degré de volonté politique affiché par tous les États membres, ce sont les progrès effectués par l'UA pour répondre aux besoins infrastructurels et institutionnels du continent qui détermineront si les États membres vont réussir à mettre en place la ZLEC d'ici 2017.

En matière de paix et de sécurité, les principales questions à l'ordre du jour du sommet étaient la crise constitutionnelle et la rébellion

touareg au Mali, le conflit et les tensions entre les deux Soudans ainsi que la situation en République Démocratique du Congo (RDC). À propos du Mali, l'Assemblée de l'UA a adopté une déclaration approuvant le communiqué PSC/AHG/3(CCCXXVII) de la 327<sup>ème</sup> réunion au sommet du CPS. Abordant la rébellion, les États membres ont réaffirmé «l'attachement indéfectible de l'UA et de l'ensemble de ses États membres à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale de la République du Mali». Ils ont en outre rappelé le communiqué précédent de l'UA autorisant la CEDEAO, en collaboration avec les principaux pays de la région, à déployer une mission militaire au Mali après les préparations nécessaires. Conformément au point de vue de plusieurs pays voisins du Mali qui estiment qu'une solution politique devait être trouvée pour résoudre la crise séparatiste, le CPS a encouragé le dialogue mais seulement «sur la base du respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali, ainsi que du rejet total de la rébellion armée, du terrorisme et des activités criminelles connexes».

Deux décisions importantes ont également été prises quant à la crise constitutionnelle. Le CPS a tout d'abord exigé «l'arrêt de l'immixtion inacceptable des militaires de la junte et de leurs soutiens civils dans la gestion de la transition et la dissolution effective du Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État (CNRDRE)». Cette décision pourrait mener à des sanctions par la CEDEAO et l'UA. Ensuite, il a invité «les Présidents des Commissions de l'UA et de la CEDEAO, en concertation étroite avec la Médiation et avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et d'autres partenaires, sur la base des conclusions de la réunion du Groupe de contact de

Ouagadougou, de faciliter la tenue, dans les plus brefs délais, de consultations entre les acteurs maliens, à Bamako, en vue de la formation du Gouvernement d'union nationale avant le 31 juillet 2012». Il a aussi demandé à la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, basée en Gambie, «d'ouvrir une enquête sur la situation des droits humains au Nord du Mali, y compris les exactions commises contre les militaires maliens et leurs familles à Aguel'hoc, en janvier 2012, et de lui soumettre un rapport exhaustif, avec des recommandations concrètes sur les mesures à prendre».

Concernant la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud, les deux principales questions abordées lors de la réunion au sommet du CPS et lors du sommet de l'Assemblée de l'UA ont été les négociations entre les deux pays sur les questions postindépendance toujours en suspens ainsi que la situation au Sud-Kordofan et au Nil Bleu. Sur le premier point, le sommet a souligné que les progrès effectués jusqu'à présent dans le cadre du communiqué du CPS du 24 avril 2012 et de la résolution 2046 du Conseil de sécurité avaient été «néanmoins longs et irréguliers et doivent être accélérés» (Assembly/AU/6(XIX)). Alors que l'Assemblée s'est félicitée «de l'engagement exprimé par les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud à promouvoir leur nouvel esprit de partenariat stratégique dans les négociations qu'ils s'engagent à terminer avant le 2 août 2012, tel que prévu dans la Résolution 2046 (2012) ainsi que la Résolution de la définition de la zone frontalière démilitarisée», elle a souligné «la nécessité et l'obligation des parties d'honorer intégralement et rapidement leurs obligations au titre de la Feuille de route (présentée dans le communiqué du CPS du 24 avril 2012) en ayant à l'esprit les délais qui sont contenues».

Bien que les pourparlers entre les deux voisins aient retrouvé une certaine vigueur depuis l'adoption de la feuille de route, ils ont été suspendus à deux reprises. Après que le Soudan du Sud ait accusé son voisin du nord d'avoir mené des raids aériens sur son territoire, celui-ci a en effet suspendu le 21 juillet les discussions directes qui avaient lieu à Addis Abéba. Malgré la poursuite des pourparlers dans le cadre du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA (AUHIP), il est devenu nécessaire de repousser la date limite du 2 août afin de finaliser les négociations.

Quant à la situation au Sud-Kordofan et au Nil Bleu, le sommet a souligné «l'urgente nécessité pour les deux parties de cesser immédiatement les hostilités et de faciliter l'accès des agences humanitaires à toutes les populations démunies ainsi que le retour des personnes déplacées et des réfugiés». Il a demandé au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA «de poursuivre les efforts qu'il a commencé en ce qui concerne les deux zones et en particulier, pour accélérer le lancement des négociations entre la République du Soudan et le SPLM-N dans les Etats du Nil bleu et du Sud Kordofan, conformément à la Feuille de route de l'UA et à la Résolution 2046 du Conseil de sécurité des Nations Unies». Le 23 juillet, la Commission de l'UA a annoncé que le gouvernement soudanais et le SPLM-N avaient repris les discussions sous les auspices de l'AUHIP concernant les modalités de livraison de l'assistance humanitaire aux territoires et populations affectés dans le cadre de la proposition tripartite (ONU, UA et Ligue des États arabes) sur l'accès à ces deux régions, qui a récemment été acceptée par Khartoum. Pour dissiper les craintes du Soudan, la Commission a par ailleurs annoncé qu'elle était prête à déployer une équipe d'évaluation comprenant des personnalités africaines éminentes et des observateurs pour

veiller à ce que l'assistance soit apportée «d'une manière transparente et neutre». A la fin juillet, ces discussions étaient en cours.

L'Assemblée de l'UA a par ailleurs discuté de la récente augmentation des violences dans l'est de la RDC. Suite à une réunion extraordinaire du Comité ministériel de la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) qui a eu lieu en marge du sommet, les pays de la région (notamment le Rwanda et la RDC) ont adopté une décision sur le déploiement d'une force neutre internationale afin «d'éradiquer le M23, les FDLR et toutes les autres forces négatives dans l'est de la RDC et de patrouiller et sécuriser les zones frontalières». Dans ce qui constitue une vague référence à l'appui du Rwanda au M23, le document a souligné «qu'aucun appui ne devrait être donné à aucune force négative». Lors du sommet de l'Assemblée de l'UA, le président rwandais Paul Kagame et son homologue congolais Joseph Kabila se sont réunis pour discuter de la crise dans l'est de la RDC, ce qui est assez rare pour être souligné. L'Assemblée de l'UA a en outre fermement condamné «les groupes armés et toutes les autres forces négatives en RDC, auteurs des attaques contre le Gouvernement congolais au Nord Kivu» et a exprimé son «appui total aux efforts du Gouvernement congolais visant à rétablir la paix et à restaurer l'autorité de l'Etat à l'Est du pays». Elle a aussi encouragé «les pays de la région, dans le cadre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs, à apporter leur appui aux efforts du Gouvernement congolais».

Parmi les autres décisions qu'il convient de relever figure celle concernant le protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement panafricain (PAP) ainsi que celle concernant le protocole sur la juridiction criminelle de la Cour africaine des droits de

l'Homme et des peuples. Sur le premier point, l'Assemblée a recommandé que «le projet de Protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement panafricain soit l'objet de consultations plus approfondies en ce qui concerne les articles 8.1(a) et 8.2 du projet de protocole relatif aux pouvoirs législatifs et de surveillance, dont l'examen doit être reporté ultérieurement, en fonction des progrès accomplis dans le processus d'intégration». Ceci signifie que jusqu'à ce que les progrès adéquats soient effectués dans le processus d'intégration, le PAP continuera à fonctionner en tant qu'organe consultatif sans pouvoir de législation ni de supervision. Sur le second point, l'Assemblée a demandé à la Commission de l'UA de «faire une étude sur les implications financières et structurelles résultant de l'expansion de la juridiction de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples et de soumettre conjointement l'étude avec le projet de Protocole sur les amendements au Protocole relatif au Statut de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, pour examen par les organes de décisions lors du prochain sommet prévu [du 22 au 28] janvier 2013» à Addis Abéba. Il reste à voir si ce sommet mettra fin au débat qui a actuellement lieu sur les motivations, la nécessité et la faisabilité d'ajouter une juridiction criminelle au mandat de la Cour africaine.

## Analyse pays

### ÉGYPTE

#### Précédents communiqués et recommandations de l'UA et du CPS

Le Groupe des sages de l'UA a été l'outil principal de l'Union pour faire face aux événements en Égypte lors de la période post-Moubarak. Les membres du Groupe ont effectué plusieurs visites au Caire, rencontré plusieurs responsables du gouvernement, de l'opposition et de la société civile, pour les exhorter à effectuer une transition pacifique, inclusive et démocratique. Suite à une demande du CPS (PSC/PR/BR. (CCXCIX)), le Groupe continue de surveiller les événements dans le pays, afin de soutenir et de faciliter l'aboutissement du processus de transition démocratique.

L'Égypte a été à l'ordre du jour du CPS de l'UA à plusieurs reprises lors des protestations populaires et des événements qui ont suivi la révolution. Lors de sa 299<sup>ème</sup> réunion du 22 octobre 2011, le CPS a reçu un rapport sur la situation dans le pays- de la part du Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, et du Représentant permanent de l'Égypte. Dans un communiqué de presse, le CPS a appelé à l'ouverture de l'espace politique en Égypte afin d'établir des institutions démocratiques réellement représentatives et respectueuses des libertés fondamentales et des droits humains. Il a aussi exhorté toutes les forces du pays à travailler conjointement pour mettre fin à la période de transition d'une manière conforme aux aspirations du peuple égyptien.

#### Potentiel d'escalade de la crise

L'Égypte n'a pas encore de constitution ni de parlement. C'est actuellement son président, Mohammed Morsi, qui détient les

pouvoirs législatifs et qui supervise la rédaction de la nouvelle constitution. Le 12 août, il a ordonné la mise à la retraite du puissant responsable des forces armées nationales (qui était aussi son adjoint et chef des services de renseignement), le maréchal Mohamad Hussein Tantawi. Cette annonce s'est accompagnée d'une répudiation de la déclaration constitutionnelle de juin qui affaiblissait les pouvoirs du président, mettant ainsi fin aux six décennies du règne militaire mis en place lors du coup d'État de 1952. De nombreux observateurs doutent toutefois que ces changements n'affaiblissent l'influence du corps militaire sur la politique égyptienne et craignent qu'ils augmentent les tensions entre le gouvernement des Frères musulmans et les membres clés de l'armée. Les groupes qui perçoivent l'armée comme un garant de la laïcité ont analysé la destitution de M. Tantawi comme une tentative de consolider le pouvoir des islamistes et de renforcer les pouvoirs du président en l'absence de toute constitution ou parlement.

Les premières manifestations hostiles aux Frères musulmans depuis que M. Morsi a été élu ont ainsi été organisées le 24 août dans plusieurs villes du pays. Les manifestants accusaient le président de contrôler plusieurs branches de l'État afin de mener à bien une politique islamique. Bien que les protestations au Caire aient été globalement pacifiques, plusieurs centaines de personnes armées de couteaux et de bâtons ont attaqué le cortège à Alexandrie et blessé plusieurs manifestants. En dépit de la faible participation, ces événements ont mis en lumière les profondes divisions et méfiances au sein de la société égyptienne quant à l'avenir du pays.

Dans ce qui constitue la plus grosse opération militaire dans la région depuis la guerre de 1973 contre Israël, l'armée égyptienne a déployé au cours du mois d'août

des centaines de soldats dans la région du Sinaï afin combattre des groupes islamistes radicaux qui avaient tué 16 gardes-frontière égyptiens le 5 août 2012. Le 16 août, cinq militants ont été tués lors de l'assaut de leur base, située près de la frontière israélienne. Ces opérations militaires ont le potentiel de créer des tensions avec Israël ou le Hamas, certains de ses militants étant basés à Gaza, et d'avoir un impact sur les dynamiques sécuritaires dans la région.

#### Questions clés et dynamiques internes

La décision du 12 août du président Morsi concernant la mise à la retraite de M. Tantawi est le signe d'une modification de l'équilibre des pouvoirs entre le civil et le militaire en faveur du premier. Elle redéfinit le paysage politique égyptien, dans lequel l'establishment militaire a été très actif au cours des 60 dernières années. Perçue comme une révolution, cette décision a surpris plus d'un observateur. Une large partie des manifestants de la place Tahrir l'a appuyée, voyant dans celle-ci une étape significative vers l'établissement d'un État civil et la consolidation de la jeune démocratie égyptienne.

Le président Morsi a assuré que par cette décision, il n'avait pas l'intention «de marginaliser qui que ce soit ou d'être injuste vis-à-vis de quiconque (...), mais de faire en sorte que nous avançons vers un avenir meilleur, avec une nouvelle génération, un sang neuf longtemps attendu. Je n'ai pas eu l'intention d'embarrasser des institutions». Il a en outre assuré que cette décision ne visait à restreindre aucune liberté. Il a ensuite nommé Abdel Fattah al-Sisi, un des plus jeunes membres du Conseil Suprême des forces armées (CSFA), au poste de ministre de la Défense, soulignant que le corps militaire devrait se concentrer «sur sa sainte mission

de protection de la nation». Ce remaniement est intervenu quelques jours après l'attaque contre les 16 gardes-frontière dans le Sinaï.

La décision concernant M. Tantawi est loin d'avoir ôté tous les pouvoirs et privilèges aux forces armées. L'armée possède toujours de larges intérêts économiques, que ce soit des hôtels, des stations balnéaires et autres commerces qui produisent plus de 10% du PIB national. Ayant accès aux vastes ressources de l'économie égyptienne ainsi qu'à un financement généreux des États-Unis, elle reste parmi les institutions clés, et le processus d'établissement d'un réel contrôle démocratique sur le corps militaire n'en est qu'à son commencement. Le général Mohamed el-Assar, un membre du CSFA, a indiqué que la décision de démettre le maréchal Tantawi de ses fonctions n'avait été prise qu'après des consultations avec ce dernier et le reste du Conseil militaire. M. Tantawi, ministre de la Défense du pays pendant 20 ans et chef de l'État égyptien par intérim après que Moubarak ait démissionné, sera probablement nommé conseiller présidentiel au sein de la nouvelle administration.

Cependant, les forces laïques et libérales ainsi que les autres forces politiques opposées aux Frères musulmans ont exprimé leur inquiétude concernant l'accroissement des pouvoirs du président et de son parti. Une portion significative de la société égyptienne voit toujours d'un œil suspicieux chaque action du parti et considère l'armée comme la garante de la laïcité. Il convient de rappeler que 48% des électeurs égyptiens n'ont pas voté pour Morsi et les Frères musulmans lors des dernières élections présidentielles. C'est ainsi que le 24 août, au Caire, plus de 3 000 Égyptiens (partisans de l'armée, jeunesse laïque et libérale, organisations chrétiennes coptes

ou activistes) ont protesté contre le président, accusant ce dernier et son parti d'avoir outrepassé ses pouvoirs en s'accaparant le pouvoir législatif en l'absence d'une constitution et d'un parlement, de monopoliser le pouvoir étatique, d'islamiser la nation et de menacer l'État laïc. Toutefois, malgré leurs réserves à propos d'autres sujets, les groupes libéraux tels que le Mouvement de la jeunesse du 6 avril, qui a organisé et mené la révolution, a qualifié la décision de M. Morsi de «premier pas vers l'établissement d'un État civil» et indiqué qu'il voulait «une armée nationale forte afin de protéger la nation qui n'intervienne pas dans la politique».

Les Frères musulmans sont devenus la force politique dominante en Égypte, mais Morsi a eu la prudence de promettre qu'il sera le président de tous les Égyptiens dans un État laïc et démocratique. Il a nommé un cabinet diversifié qui inclut un chrétien copte, des femmes et des personnalités de l'ère Moubarak. Les chrétiens coptes, qui représentent près de 10% des 85 millions d'Égyptiens, sont toutefois déçus que ce nouveau cabinet ne comprenne qu'un seul chrétien. Plusieurs sont d'avis que le gouvernement n'est pas aussi inclusif que promis, M. Morsi ayant auparavant assuré que des femmes et des chrétiens seraient nommés, possiblement à un poste de vice-président.

Le 27 août, le président a annoncé la nomination d'un intellectuel chrétien et d'une femme professeur d'université au sein de son équipe de quatre adjoints présidentiels. L'écrivain copte libéral Samir Murqus a hérité du poste d'adjoint à la transition démocratique tandis que Pakinam al-Sharkawi, professeure de sciences politiques à l'université du Caire, a obtenu le poste d'adjointe aux affaires politiques. Bien qu'il ait promis de nommer des coptes, possiblement au poste de Vice-président, M.

Morsi a choisi à ce poste un juge d'expérience, Mahmoud Mekki, ayant milité pour l'indépendance du judiciaire sous l'ère Moubarak.

Le plus grand défi de la présidence sera de remettre l'économie sur les rails, de convaincre le grand public que ses décisions politiques combattent de manière effective la corruption et de répondre aux revendications socioéconomiques qui se sont accumulées depuis des décennies. Depuis la révolution, l'économie égyptienne, qui n'a crû que de 2% durant l'année financière 2011-2012 –soit cinq points de moins que l'année précédente, est dans une phase difficile. En plus des diverses grèves ayant affecté l'économie nationale, les événements depuis la révolution ont repoussé les touristes et les investisseurs, deux des principales sources de devises étrangères du pays. Afin de soutenir sa monnaie, le pays a ainsi dépensé plus de la moitié de ses réserves de devises étrangères, ce qui a permis à la livre égyptienne de ne s'affaiblir que de 5%. Il est en outre rapporté qu'il est de plus en plus difficile pour le pays d'importer du pétrole, les banques et opérateurs étrangers refusant de financer de telles opérations; cette situation pourrait avoir un effet domino sur le prix des biens. Selon des chiffres du gouvernement, le déficit du budget 2012-2013 représentera 7,9% du PIB, contre 8,2% l'an dernier. Toutefois, beaucoup d'économistes prédisent un futur économique morose et une augmentation du PIB plus faible que celle prévue par le gouvernement.

Le processus d'élaboration de la constitution égyptienne est entré dans sa phase finale. Celle-ci devrait être achevée et présentée au public à la mi-septembre puis être soumise à un référendum populaire en octobre. Le temps d'une campagne publique d'un mois, plus de 30 000 citoyens issus de divers groupes et unions de la société civile, des activistes, des

responsables locaux ainsi que des membres de l'Assemblée constituante ont participé aux réunions publiques afin de donner leur opinion. L'Assemblée constituante aurait en outre reçu quelque 22 000 propositions en ligne.

En dépit de cette importante participation populaire, beaucoup d'Égyptiens, inquiets que les Frères musulmans n'affaiblissent certaines libertés civiles et religieuses, attendent avec appréhension le projet final. Les salafistes ultraconservateurs auraient notamment insisté pour que le texte de l'article 2 de la constitution, qui stipule que «les principes de la charia sont la source principale de la législation», soit amendé afin que l'État soit, tout simplement, soumis aux règles de la charia islamique. En outre, des membres libéraux de l'Assemblée auraient été harcelés par des islamistes pour approuver la rédaction de plusieurs articles religieux allant à l'encontre des libertés et des droits humains ainsi que des idéaux démocratiques qui sous-tendent la révolution du 25 janvier.

L'Égypte est à la croisée des chemins, et il reste à voir si le gouvernement, ses lois et ses institutions, refléteront les idées des révolutionnaires et l'engagement envers les droits humains et les principes démocratiques, en particulier les libertés religieuses. La capacité du gouvernement à répondre aux aspirations socio-économiques du peuple égyptien déterminera aussi la stabilité de l'État. Comme la Secrétaire d'État américaine Hillary Clinton l'a souligné, l'Égypte «navigue vers une transition démocratique sans précédent».

## **Dynamiques géopolitiques**

### **Afrique et CER**

Dans ce qui constitue un geste symbolique pour que l'Égypte retrouve son influence régionale, le

président Morsi a dévoilé début août, lors de la conférence islamique en Arabie Saoudite, un plan visant à résoudre la crise syrienne. Le 27 du même mois, le ministre égyptien des Affaires étrangères a annoncé que son pays cherchait à organiser une rencontre entre l'Arabie Saoudite, la Turquie, l'Iran et l'Égypte pour discuter des solutions à mettre en œuvre. Alors que l'Iran appuie le régime syrien actuel et que la Turquie et l'Arabie Saoudite sont en faveur d'un changement de régime, l'Égypte cherche à réconcilier ces positions pour créer un consensus régional sur la Syrie.

Lors de la dernière semaine d'août, le ministre israélien de la Défense Ehud Barak et son homologue égyptien, Abdel-Fattah al-Sisi, ont discuté pour la première fois depuis la nomination de ce dernier. En réitérant l'engagement de l'Égypte à honorer les accords de paix entre les deux nations, M. al-Sisi a tenté de faire passer un message rassurant à son homologue israélien, ce qui pourrait apaiser les tensions régionales. Cette conversation téléphonique avait été précédée par des plaintes israéliennes concernant l'intervention égyptienne dans la péninsule du Sinaï, celle-ci s'étant faite sans coordination avec Israël. M. al-Sisi aurait ainsi réaffirmé que l'Égypte entendait maintenir le traité de paix de Camp David de 1979.

### **Communauté internationale**

À la fin du mois d'août, le président Morsi devait se rendre à Téhéran, en Iran, pour participer au sommet du Mouvement des non-alignés. En tant que président sortant du Mouvement des non-alignés, il lui a été demandé de remettre officiellement la présidence à son homologue iranien. Cette visite, qui constituera selon certains observateurs un changement de politique à l'égard de l'Iran, ne doit durer que quelques heures. Il convient de rappeler que l'Égypte

n'a pas d'ambassade en Iran, et que Morsi sera le premier dirigeant égyptien à visiter l'Iran depuis la révolution islamique de 1979. Les deux pays ont cependant récemment annoncé qu'ils rétabliraient leurs relations diplomatiques d'ici peu. M. Morsi s'est aussi rendu en Chine le 28 août pour deux jours afin de rencontrer le président chinois Hu Jintao et discuter des questions cruciales qui se posent au monde arabe, telles que les crises syrienne et palestinienne, ainsi que des moyens d'améliorer les échanges commerciaux entre les deux pays –à cet égard, la Chine doit accroître ses investissements en Égypte.

Les organisations internationales et les pays appuient généreusement le gouvernement Morsi. L'Égypte a demandé un prêt de 4,8 milliards de dollars au Fonds monétaire international et espère une réponse positive d'ici la fin de l'année. La Banque islamique de développement a accepté, de son côté, d'aider l'Égypte à hauteur de 2,5 milliards de dollars. Le Qatar a en outre déposé deux milliards de dollars à la Banque centrale égyptienne afin de combler le manque de devises étrangères du pays tandis que l'Arabie Saoudite a promis l'an dernier d'aider l'Égypte avec 4 milliards de dollars en «prêts bonifiés, dépôts et subventions».

Le 13 août, les États-Unis ont annoncé un partenariat avec l'Égypte pour mettre en place un nouveau plan d'assistance sécuritaire afin de faire face à l'aggravation de la situation dans la péninsule du Sinaï. Une telle coopération inclurait le partage des renseignements tels que des conversations interceptées de militants par téléphone portable ou radio, ou des images aériennes fournies par des avions, des drones et des satellites.

### **Société civile**

Les membres de la société civile et les médias ont émis des inquiétudes concernant les

décisions du nouveau président et leur impact sur la société civile égyptienne et la liberté des médias. Le 11 août, un tribunal égyptien a ordonné que l'édition du samedi du quotidien Al-Dustour soit confisquée, au motif qu'elle insultait le président Morsi et instaurait la discorde sectaire. Cette décision est intervenue après que plusieurs poursuites judiciaires individuelles aient été entamées contre le journal, accusé d'«alimenter la sédition» et de «porter atteinte au président au travers de phrases et de formulations répréhensibles». Il n'est pas clair si le journal a été complètement interdit de publier. Le 24 août, après avoir fait l'objet de vives protestations suite à l'arrestation de deux critiques, le président a toutefois adopté une loi interdisant les détentions préventives des journalistes. Cette loi a renversé une décision d'un tribunal du Caire sur la détention d'Islam Afifi, un éditeur de quotidiens, arrêté et accusé en compagnie de Tawfiq Ukasha, le propriétaire d'une chaîne de télévision, d'avoir insulté le président.

### Scénarios

En fonction du résultat du processus de rédaction de la constitution, des élections parlementaires et des réactions des différentes parties à ces développements, l'un ou plusieurs des scénarios suivants pourraient se dérouler.

#### Scénario 1

La poursuite d'un réel dialogue entre les différentes parties prenantes et la tenue pacifique du référendum sur la nouvelle constitution ainsi que sa mise en œuvre effective peuvent mener à un consensus et à la consolidation du processus démocratique en Égypte.

#### Scénario 2

La suspicion et la méfiance à l'égard du gouvernement et de son

engagement envers un État laïc compliquent la situation. Les tensions persistantes entre les différentes parties prenantes provoquent davantage de manifestations qui endommagent encore plus l'économie et la sécurité égyptienne. La sous-représentation des éléments libéraux et laïcs, des minorités et des femmes dans le processus de rédaction de la constitution et au sein de la société égyptienne ainsi que du gouvernement conduit à l'approfondissement des griefs et endommage la légitimité de la constitution et de la démocratie égyptienne, ce qui mène à davantage d'instabilité.

#### Scénario 3

Sur fond de tensions dans la région du Sinaï, les relations avec les militants locaux, le Hamas et Israël se dégradent, affectant potentiellement la dynamique sécuritaire de la région.

### Options

Étant donné les scénarios ci-dessus, les options suivants pourraient être envisagées par le CPS afin d'appuyer la transition démocratique égyptienne.

#### Option 1

Le CPS pourrait demander au Département des Affaires Politiques de l'UA d'offrir son appui au processus de rédaction de la constitution et de vérifier qu'elle est conforme aux principes et valeurs de l'UA. L'UA pourrait en outre envoyer une équipe d'observateurs afin de surveiller le référendum constitutionnel.

#### Option 2

Le CPS pourrait exhorter le nouveau gouvernement à exercer la plus grande retenue lors des prochaines manifestations. Le Groupe des sages de l'UA pourrait continuer de suivre les développements en Égypte et s'assurer de l'inclusivité du nouveau gouvernement.

#### Option 3

À l'occasion des révoltes populaires en Afrique du Nord, le CPS pourrait nommer un envoyé spécial pour surveiller la transition démocratique dans la région. Ceci aiderait le CPS à suivre les événements en Égypte et dans la région afin de répondre promptement au cas où une intervention deviendrait nécessaire pour empêcher tout retour sur les progrès effectués.

### Documentation

#### Documents pertinents de l'UA

PSC/PR/BR. (CCXCIX) (22 octobre 2011), Communiqué de presse sur la situation en Égypte

PSC/PR/COMM. (CCLX) (16 février 2011), Communiqué sur la situation en Égypte

PSC/PR/BR.3 (CLXVIII) (23 mars 2011), Communiqué sur la situation en Égypte

## Rétrospective du CPS

### LES LACUNES ET AVANCÉES DE L'UA EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ, UNE ANALYSE DU 19<sup>ÈME</sup> SOMMET DE L'UA

Le 19<sup>ème</sup> sommet de l'UA a eu lieu du 9 au 16 juillet 2012 à Addis Abéba, sur le thème «renforcer le commerce intra-africain» tout comme lors du sommet de janvier. Dans l'optique de promouvoir le libre échange entre États africains, l'UA a ainsi décidé de mettre en œuvre une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) d'ici 2017 sur la base d'indicateurs et d'étapes spécifiques (Assembly/AU/Dec.394 (XVIII)). À cet égard, l'Assemblée a mandaté le Comité africain de haut niveau sur le commerce (HATC) pour faciliter ce processus et surmonter les obstacles pouvant empêcher sa réalisation. Le sommet de juillet était ainsi consacré à la mise en œuvre de cette ambitieuse aspiration d'intégration des marchés et de développement au travers du libre-échange entre États africains. Malheureusement, six mois après le sommet de janvier, alors que la ZLEC est en train d'être mise en œuvre, peu de progrès ont été faits pour déterminer comment protéger les États du continent des déséquilibres du commerce extérieur et des crises financières (voir Assembly/AU/Dec.426 (XIX)). Reste à savoir si une étape primordiale pourra être franchie pour remédier aux insuffisances infrastructurelles et aux capacités limitées de production ainsi que pour mettre en œuvre un cadre politique et juridique adéquat qui visera à stimuler le commerce intra-africain.

Les préparations pour le 19<sup>ème</sup> sommet ont été caractérisées par un consensus limité entre membres de l'UA, et ce pour deux principales raisons. Tout d'abord, le sommet devait se dérouler à Lilongwe, au Malawi, mais a été relocalisé à Addis Abéba en raison du refus de la nouvelle présidente malawite, Joyce Banda, d'accueillir son homologue soudanais Omar el-Béchir, ce dernier étant accusé par la CPI de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité. Le 11 juin, soit moins d'un mois avant le sommet, l'UA a donc décidé que le sommet se tiendrait à Addis Abéba. En plus d'avoir relancé le débat des relations tumultueuses entre la CPI et l'UA, cet épisode continuera de façonner le discours sur ce qui semble être une coïncidence entre solidarité morale avec les victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et poursuite des intérêts nationaux.

Ensuite, le principal sujet de discussion lors de ce sommet a été l'élection du président, du vice-président et des commissaires de la Commission de l'UA. L'impasse électorale déjà observée en janvier entre le président sortant, le Dr Jean Ping, et la Dr Nkosazana Dlamini-Zuma pour le poste de président, avait soulevé des craintes chez certains analystes quant au fait que la Commission était devenue inefficace. La résolution de cette question épineuse mais primordiale était donc devenue la priorité du sommet de juillet. Selon les premières tendances, il semblait que l'on se dirigeait vers une autre impasse. Le Comité ad hoc réunissant huit chefs d'Etat des différentes régions du continent, créé en janvier afin de tenter de contourner cette impasse, s'est réuni le 14 juillet mais ses membres ont été incapables de parvenir à un compromis. Ils se sont toutefois accordés pour que l'élection ait lieu, indépendamment de l'issue de leur réunion. Malgré ces blocages, la Sud-africaine Nkosazana Dlamini-

Zuma a finalement réussi à remporter 60% des votes du scrutin de confiance, devenant ainsi la nouvelle présidente de la Commission de l'UA. Ce résultat représente à la fois un tournant pour le processus électoral et une victoire pour l'engagement du continent envers l'égalité de sexes. De plus, cette élection représente un précédent pour les futurs scrutins puisqu'elle met à mal la coutume officielle et controversée en vertu de laquelle les « Cinq Grands » pays africains - dont l'Afrique du Sud fait partie - ne devraient pas présenter de candidat pour le poste de président de la Commission de l'UA. La résolution de cette impasse a, par ailleurs, ouvert la voie à l'élection des autres commissaires de la Commission.

La nouvelle direction de la Commission aura toujours à composer avec les mêmes défis qui lui sont inhérents et, plus important, avec les problèmes sécuritaires persistants de l'Afrique. Mme Dlamini-Zuma devra aussi aplanir les divergences entre États membres qui ont été constatées lors du vote et se rapprocher des États qui n'ont pas voté ou qui se sont abstenus de voter pour elle. Son rôle sera crucial pour la construction d'un consensus et pour la mise en œuvre des politiques de l'organisation, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Outre la question des élections à la tête de la Commission, le sommet était consacré aux défis sécuritaires actuels en Afrique tels que les crises au Soudan et au Soudan du Sud, en RDC et en Somalie. De plus, les deux coups d'État militaires au Mali et en Guinée-Bissau, qui ont eu lieu six mois avant le sommet de juillet, ont remis sur le devant de la scène, en Afrique de l'Ouest mais également dans le reste du continent, la précarité des transitions démocratiques. Ce sommet, qui a été précédé d'une réunion du CPS au niveau ministériel lors de laquelle ont été

abordés les événements en Guinée-Bissau, au Mali, au Soudan et au Soudan du Sud (PSC/MIN/3(CCXIX)), représentait donc une nouvelle opportunité de déterminer les options pour la paix dans les régions affectées. Voici les principales avancées en matière de paix et de sécurité qui sont ressorties de ce sommet :

Premièrement, l'Assemblée de l'UA a renforcé son rejet normatif et institutionnel des changements anticonstitutionnels de gouvernement provoqués par les coups d'État militaires, réaffirmant ainsi sa condamnation des putschs au Mali et en Guinée-Bissau et rappelant « l'impérieuse nécessité de la restauration effective de l'ordre constitutionnel » dans les deux pays. Après avoir souligné l'importance du partenariat entre l'UA et la CEDEAO, elle a réitéré « l'appui de l'UA aux efforts de la CEDEAO et des Pays de la région » (Assembly/AU/Dec.432(XIX)). Cette décision s'inscrit donc dans la continuité des principes et instruments normatifs de l'UA contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement. Plus important, l'appui de l'Assemblée aux efforts de la CEDEAO semble avoir amoindri les perceptions de dissonance politique entre l'organe régional et l'organe continental, en plus d'avoir limité l'application du principe de complémentarité et de division du travail entre les deux, tel qu'établi dans le Protocole établissant le Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

Deuxièmement, la Commission a poursuivi son soutien à la recherche de la paix dans des zones sujettes à des crises persistantes comme la RDC et la Somalie, ou encore entre le Soudan et le Soudan du Sud. Concernant la RDC, au sujet de la résurgence de la rébellion au Nord-Kivu et des violences dans l'est du pays, l'Assemblée a souligné l'importance du processus de paix tel que détaillé dans le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le

développement de la région des Grands Lacs. S'agissant des multiples crises entre les deux Soudans, elle a accueilli avec satisfaction « les progrès réalisés au niveau de la situation sécuritaire et politique au Darfour particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour », tout en déplorant la poursuite des hostilités dans les États du Nil Bleu et du Sud Kordofan et la crise humanitaire qui en résulte. Elle a ainsi demandé au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA « d'accélérer le lancement des négociations entre la République du Soudan et le SPLM-N dans les États du Nil bleu et du Sud Kordofan ». La Commission s'est par ailleurs félicitée « des progrès qui continuent d'être réalisés dans le processus de paix (...) en Somalie », se déclarant optimiste quant à la conclusion effective de la transition pour le 20 août 2012, ainsi que des « réalisations exceptionnelles » de l'AMISOM avec l'appui des partenaires internationaux pour s'assurer que les progrès en vue de la paix et de réconciliation en Somalie ne soient pas compromis (Assembly/AU/Dec.432 (XIX)).

Troisièmement, l'approche « des solutions africaines aux problèmes africains » était au cœur de la décision de l'UA sur la reconstruction post-conflit. L'Assemblée s'est félicitée du lancement de l'Initiative de solidarité africaine (ASI), qui a pour objectif de mobiliser les ressources africaines - pas seulement financières - au moyen d'approches novatrices afin d'aider les pays du continent à mettre en œuvre des programmes de reconstruction post-conflit efficaces et durables. Cette initiative devrait bénéficier de l'appui des partenaires clés comme l'ONU, les communautés économiques régionales (CER) ou la Banque africaine de développement (BAD). L'Assemblée de l'UA a ainsi appuyé cette

initiative et demandé à la Commission « d'assurer le suivi nécessaire (à sa mise en œuvre) et de lui faire régulièrement rapport sur les progrès réalisés et les défis rencontrés ».

Quatrièmement, les décisions de l'Assemblée de l'UA sur la paix et la sécurité ont, dans une certaine mesure, contribué à des avancées positives en Afrique. Par exemple, en dépit des imperfections de la transition et des craintes de plusieurs analystes, la Somalie a pu élire plus des trois-quarts des membres de son nouveau parlement ; la date limite du 20 août pour l'élection d'un nouveau président n'a toutefois pas pu être respectée. En juillet, les deux Soudans ont signé un Accord sur les Relations Amicales et la Coopération (*Agreement on Friendly Relations and Cooperation, AFRC*), qui est un accord global sur les relations économiques et sécuritaires et sur d'autres questions connexes telles que la fixation de leur frontière commune, le statut final de la région d'Abeyi ou la protection des ressortissants d'un pays résidant de l'autre côté de la frontière. Le contenu de cet accord a été présenté par Juba au CPS le 3 août, lors d'une réunion. Une des principales avancées de cet accord a trait à la détermination des frais de transit du pétrole sud-soudanais empruntant les oléoducs soudanais, un sujet extrêmement controversé qui a été la cause d'une violente confrontation entre les deux États. La principale difficulté est désormais de s'assurer de la volonté politique des deux États pour appliquer et mettre en œuvre les dispositions de l'accord.

En dépit des nombreuses décisions qui ont été prises par l'Assemblée en matière de paix et de sécurité en Afrique, d'importantes lacunes sont à déplorer. Aucune décision n'a par exemple été prise concernant les attaques répétées du groupe terroriste Boko Haram contre les civils, au nord du Nigéria. Les événements dans cette région ont

» 15

pourtant une dimension et des implications régionales, des liens idéologiques et logistiques existant entre Boko Haram et Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et d'autres groupes islamistes au sud de la Libye, au nord du Mali et au Niger. Lors du sommet de janvier 2012, l'Assemblée de l'UA avait demandé au Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) et au Représentant spécial du président de la Commission de l'UA de favoriser la mise en place d'une approche coordonnée en réponse à cette menace terroriste. Malheureusement, aucun suivi de la décision de janvier concernant Boko Haram n'a été effectué en juillet. Bien que la question des menaces sécuritaires au Mali ait figuré à l'ordre du jour.

En outre, peu de progrès ont été effectués concernant la mobilisation des ressources et le calendrier d'une possible intervention militaire dans le nord du Mali. Alors qu'il était craint, avant le sommet de juillet, que l'UA et la CEDEAO ne s'entendent pas

sur l'approche à adopter concernant cette région, l'Assemblée a apporté son appui à l'«élaboration d'un concept stratégique articulant de manière holistique les mesures politiques, sécuritaires et militaires à prendre, en vue du règlement rapide de la crise au Mali». La question cruciale de la provenance de ces ressources, notamment financières, n'a toutefois pas été résolue. De son côté, le Conseil de sécurité de l'ONU a refusé d'avaliser la décision de la CEDEAO d'envoyer 3 200 troupes au Mali en raison du manque d'informations précises concernant les buts et objectifs d'une telle intervention. Même si l'option militaire est toujours sur la table de la CEDEAO, restent à trouver les ressources suffisantes et durables nécessaires pour une intervention anticipée; cette lacune risque de perdurer un certain temps.

En conclusion, dans un contexte où l'Afrique est toujours confrontée à d'importants défis sécuritaires, l'engagement de l'UA mélange succès, opportunités et lacunes. Ceci se reflète clairement dans les

décisions qui ont été prises durant ce 19<sup>ème</sup> sommet. Il semble toutefois qu'une nouvelle fenêtre d'opportunité se soit ouverte avec l'élection des nouveaux membres de la Commission, qui bénéficiera en outre de l'expertise technique du personnel déjà en poste. La volonté et l'engagement politique des États membres de l'UA demeure toutefois le principal facteur qui déterminera l'ampleur du succès des efforts visant à instaurer la paix et la sécurité sur le continent; il s'agira là d'un réel test sur l'engagement de l'Afrique envers la réactualisation du concept «le panafricanisme et la renaissance africaine», qui sera d'ailleurs le thème des prochains sommets de 2013, à savoir le 20<sup>ème</sup> sommet ordinaire, qui aura lieu du 22 au 28 janvier 2013, et le sommet extraordinaire consacré à la célébration des 50 ans de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) qui aura lieu en mai de la même année.

## Dates importantes

|       |           |  |
|-------|-----------|--|
| 5     | septembre | Quatrième dialogue interactif informel sur le Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la « responsabilité de protéger » (R2P), New York, États-Unis |
| 9     | septembre | Journée de l'Union africaine   |
| 14    | septembre | Forum de Haut niveau des Nations unies sur la culture de la paix, New York, États-Unis   |
| 15    | septembre | Journée mondiale de la démocratie  |
| 16    | septembre | Journée mondiale de la préservation de la couche d'ozone   |
| 18    | septembre | Ouverture de la 67ème Assemblée générale de l'ONU, New York, États-Unis  |
| 21    | septembre | Journée mondiale de la paix  |
| 23    | septembre | Journée de la femme panafricaine   |
| 26    | septembre | Sommet sur la Somalie, New York, États-Unis  |
| 26    | septembre | Sommet de haut niveau sur la situation dans le Sahel, New York, États-Unis   |
| 26-28 | septembre | Forum 2012 sur la révolution verte africaine, Arusha, Tanzanie   |
| 27    | septembre | Réunion de Haut-niveau sur le Soudan et le Soudan du Sud, New York, États-Unis   |
| 24    | octobre   | Journée des Nations unies  |

| Pays         | Élections   | Date *   |
|--------------|---|--|
| Togo         | Assemblée Nationale<br>Locales  | octobre 2012<br>octobre 2012                             |
| Sierra Leone | Présidentielles<br>Chambre des députés<br>Locales                               | 17 novembre 2012<br>17 novembre 2012<br>17 novembre 2012 |
| Burkina Faso | Assemblée Nationale   | décembre 2012  |
| Ghana        | Présidentielles (1er tour)<br>Présidentielles (2nd tour)<br>Assemblée Nationale | 7 décembre 2012<br>28 décembre 2012<br>28 décembre 2012  |

*\*susceptible de changer selon les circonstances*

## Les personnes qui ont contribué à ce numéro

**Programme d'élaboration de rapport sur le CPS, ISS, Addis Abéba**  
 Dr Duke Kent-Brown  
 Dr Jide Martyns Okeke  
 Dr Solomon Ayele Dersso  
 Mr Hallelujah Lulie

**Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Nairobi**  
 Dr Emmanuel Kisiangani  
 Ms Lewela Mashaka

**Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP), Université de Montréal**  
 Mr Jean-Guilhem Barguès

## Contact

Ambassadeur Olusegun Akinsanya  
 Directeur régional, bureau d'Addis Abéba  
 Programme de rapport du Conseil de Paix et de Sécurité  
 Institut d'Études de Sécurité  
 BP 2329  
 Addis Abéba, Éthiopie  
 Tél: +251-11-515 6320/24/67/98  
 Fax: +251-11-515 6449  
 Courriel: [addisababa@issafrica.org](mailto:addisababa@issafrica.org)  
 Site internet: [www.issafrica.org](http://www.issafrica.org)

Abonnez-vous par voie électronique au rapport du CPS à l'adresse [www.issafrica.org/subscribe.php](http://www.issafrica.org/subscribe.php)

## Les bailleurs de fonds

Ce rapport est publié grâce au soutien de la fondation *Humanity United*, du gouvernement de Nouvelle-Zélande et de Hanns Seidel Stiftung. En outre, l'Institut d'Études de Sécurité reçoit un financement de base des gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et du Danemark.

En tant que principale institution de recherche sur la sécurité humaine, l'Institut d'Études de Sécurité œuvre pour une société pacifique et stable en Afrique au travers du développement durable, des droits de l'homme, de la primauté du droit, de la démocratie, de l'intégration des politiques d'égalité des genres et la coopération sécuritaire.



Government Offices of Denmark



## Remerciements

La version française du Rapport sur le CPS est produite et distribuée à grande échelle en Afrique francophone et au-delà avec l'appui du Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP) de l'Université de Montréal au Québec (Canada). Le rapport est librement accessible sur les sites Internet de l'ISS ([www.issafrica.org](http://www.issafrica.org)) et du ROP ([www.operationspaix.net](http://www.operationspaix.net)), et il est également possible de le recevoir gratuitement en s'abonnant en ligne.

## À propos de ce rapport

Ce rapport est une publication indépendante de l'ISS. Il est également disponible sur le site Web de l'ISS et peut être consulté en même temps que les rapports thématiques sur le travail du CPS au [www.issafrica.org](http://www.issafrica.org). Tous les documents mentionnés dans ce rapport peuvent aussi être consultés en anglais et en français sur le site Web de l'ISS ainsi que sur celui du ROP ([www.operationspaix.net](http://www.operationspaix.net)).

© 2012, Institut d'Études de Sécurité

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce volume et aucune partie ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans l'autorisation explicite, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, de ses membres du Conseil consultatif ou des donateurs. Ce rapport est aussi disponible en anglais.